

UN CADRE DE TRAVAIL MONDIAL PERMETTANT DE COMPRENDRE LES PERSONNES SANS ABRIS



**Ruff Institute of
Global Homelessness**

Le Cadre mondial de l'IGH identifie trois larges catégories de personnes susceptibles d'être considérées comme sans-abri, définies comme «n'ayant pas accès à un logement minimum adéquat». En ce qui concerne les définitions locales, les pays ou les villes peuvent inclure certaines de ces catégories et en exclure d'autres. Plutôt que de dresser une liste qui doit être acceptée dans son intégralité partout, le Cadre offre un vocabulaire commun en vue de promouvoir la collaboration entre les pays. Les auteurs principaux sont les professeurs Volker Busch-Geertsema, Dennis Culhane et Suzanne Fitzpatrick.

Personnes sans logement	Personnes occupant un logement provisoire ou un hébergement d'urgence	Personnes vivant dans des logements gravement inadéquats et peu sûrs
<p>1A Personnes dormant dans les rues ou autres espaces ouverts (tels que parcs, remblais de voie ferrée, sous les ponts, sur les trottoirs, au bord des rivières, dans les forêts, etc.).</p> <p>1B Personnes dormant dans des espaces publics couverts ou dans des bâtiments qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine (tels que stations de bus, gares ferroviaires, stations de taxis, bâtiments abandonnés, etc.).</p> <p>1C Personnes dormant dans leur voiture, cyclo-pousse, bateaux de pêche et autres formes de transport.</p> <p>1D «Habitants de la rue» – individus ou ménages qui habitent dans la rue au même endroit, de manière habituelle sous un abri de fortune.</p>	<p>2A Personnes résidant dans des centres de nuit (ou les occupants doivent renégocier leur hébergement chaque nuit).</p> <p>2B Personnes vivant dans des foyers d'hébergement et autres types de logements temporaires pour personnes sans domicile fixe (ou les occupants ont un lit ou une chambre désignée).</p> <p>2C Femmes et enfants habitant dans des refuges destinés pour les personnes qui fuient la violence familiale.</p> <p>2D Personnes habitant dans des camps pour «personnes déplacées à l'intérieur du pays» i.e. celles qui ont fui leur maison à la suite d'un conflit armé, victimes de catastrophes naturelles ou humaines, de violations des droits de l'homme, de développements de projets, etc., mais qui n'ont pas franchi de frontières internationales.</p> <p>2E Personnes habitant dans des camps ou centres d'accueil/logements temporaires pour demandeurs d'asile, réfugiés ou autres immigrants.</p>	<p>3A Personnes partageant un logement avec des amis ou de la famille de manière temporaire.</p> <p>3B Personnes vivant sous la menace de la violence.</p> <p>3C Personnes vivant dans des hôtels à bas prix, maisons d'hôtes et logements comparables.</p> <p>3D Personnes occupant illégalement des logements classiques.</p> <p>3E Personnes occupant des logements classiques déclarés insalubres.</p> <p>3F Personnes vivant dans des roulottes, caravanes ou dans des tentes.</p> <p>3G Personnes habitant dans des conditions de surpeuplement.</p> <p>3H Personnes vivant dans des constructions non-conventionnelles et dans des structures temporaires, notamment les habitants de taudis et d'établissements non-conformes.</p>

Visitez www.ighomelessness.org pour des mises à jour sur cette initiative et d'autres initiatives en soutien à un mouvement mondial émergent visant à mettre fin au sans-abrisme.